

PREMIERE SEANCE DU 21 mars 2026

Date de Convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et un mars, à quinze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane THERY, Maire.

Présents : Mme Lysiane ANDRIEU, Mme Laurence CAIVANO TELLIER, M. Christophe CORNE, M. Guy DEPUILLE, Mme Karine GUILLEMONT, M. Jean-Pierre MAY, M. René MIELLOT, Mme Martine MIELLOT, Mme Virginie RENAUDIN, M. Antony SAINJAL, M. Stéphane THÉRY.

Absents :

Absents représentés par pouvoir :

Secrétaire de séance :

Délibération n°06-2026

SOUS-PREFECTURE

23 MARS 2026

DE COMPIEGNE

Délibération portant création de postes d'Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré à :

- 9 voix pour,
- 0 abstention,
- 2 voix contre :

- D'APPROUVER la création de 3 postes d'Adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

